

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE SEIZE AVRIL, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 10 avril 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Marie-Pierre LE ROUX (*Suppléante d'Annie VALO, absente*), David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Denis BERTRAND,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Yvon BERHAULT, Pierre-Alexis BLEVIN, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Thierry GAUVRIT, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie MORFOUASSE

Délibération n°2024-039

Membres en exercice : 69 Présents : 52 Absents : 17 Pouvoirs : 6

**AFFAIRES GENERALES
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du 27 février 2024 :

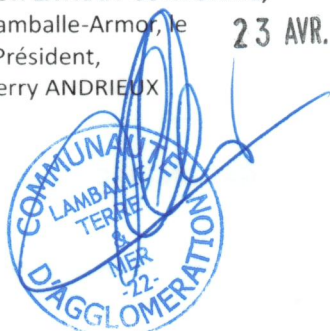
- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
 - Délibération n°2024-012 – Procès-verbal du Bureau communautaire du 13 février 2024 – Approbation.
- **Finances et comptabilité**
 - Délibération n°2024-013 – Octroi de la garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°156670 d'un montant de 960 845 € (soit 480 422,50 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 7 logements locatifs sociaux à Lamballe-Armor.
- **Ressources humaines**
 - Délibération n°2024-014 – Convention de mise à disposition de personnel avec la commune de La Bouillie.
- 26 mars 2024 :
- **Procès-verbal du Bureau communautaire**
 - Délibération n°2024-029 – Procès-verbal du Bureau communautaire du 27 février 2024 – Approbation.
- **Finances et comptabilité**
 - Délibération n°2024-030 – Octroi de la garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°157381 d'un montant de 582 420 € (soit 291 210 €) souscrit par la SA HLM « Armorique Habitat » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'acquisition en VEFA de 5 pavillons à Hénanbihen.
 - Délibération n°2024-031 – Octroi de la garantie d'emprunt de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°157383 d'un montant de 262 207 € (soit 131 103,50 €) souscrit par la SA HLM « Armorique Habitat » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'acquisition en VEFA de 2 pavillons à Quessoy.
- **Aide aux projets de recherche et développement structurants et collaboratifs**
 - Délibération n°2024-032 – Attribution d'une somme de 10 000 € au profit de FERTIVAL, dans le cadre du projet CARBIOVAL labellisé par les pôles Valorial et IdMobility dans le cadre de la convention cadre Région/collectivités pour la période 2024-2027.
 - Délibération n°2024-033 – Attribution d'une somme de 10 000 € au profit d'EDT ROBILLARD, dans le cadre du projet CARBIOVAL labellisé par les pôles Valorial et IdMobility dans le cadre de la convention cadre Région/collectivités pour la période 2024-2027.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

23 AVR. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

24 AVR. 2024

De la publication le

24 AVR. 2024

Par le Président
par délégation
Lydie M...
Directrice
Administration Générale